EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers

En exercice: 36 Présents: 21 Votants: 28 L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf juin à 19h00,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la

PREFECTURE DE L'ISERE

2 3 JUIN 2017

SECTION COURRIER 1

présidence de Denis SEJOURNE

Date de la convocation : 12 juin 2017.

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Jean-Michel FERTIER (Corbel); Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers); Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Myriam CATTANEO (Les Echelles); Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles); Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte); Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers); François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz); Martine MACHON, Patrick FALCON (Saint-Joseph de Rivière); Christian ALLEGRET, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN (Saint-Laurent du Pont); Stéphane GUSMEROLI (Saint Pierre de Chartreuse); Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38); Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73); Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)

OBJET: TRAVAUX DE REFECTION DE L'ACCES A L'ALPAGE DE CHAPAREILLAN - ASSISTANCE A MEMBRES DE LA FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

Pouvoirs : Gérard DAL'LIN à Nicole VERARD, Christiane MOLLARET à Martine MACHON, Jean-Louis MONIN à Jean-Claude SARTER, Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLLI, Nathalie HENNER à Christel COLLOMB, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Céline BOURSIER à Bertrand PICHON-MARTIN

CONSIDERANT la proposition pour l'aménagement de l'accès à l'alpage de Chapareillan (programmation 2017) :

Cette Assistance à Membre se décompose en 2 phases d'intervention :

- Phase 1 : émergence et précisions techniques, mobilisation crédits nécessaires au financement du projet
- Phase 2 : suivi administratif et technique de la réalisation du projet, solde des crédits publics soutenus.

Compte-tenu du montant prévisionnel des travaux, et selon la grille tarifaire de la FAI, les montants des deux interventions de la Fédération des Alpages s'élèvent à :

- Phase 1:3 102€ net de taxes
- Phase 2 : 2 068€ net de taxes

RAPPELANT aux membres du Conseil communautaire, que les montants de ces interventions sont inclus dans le montant éligible aux crédits publics; les justificatifs acquittés des dépenses seront donc joints à la demande de versement de la subvention.

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

- ADOPTE le principe de recourir à cette Assistance à Membres proposée par la FAI;
- MANDATE le Président afin de mettre en œuvre la phase 1 du projet et à signer les pièces afférentes ;
- AUTORISE le Président à engager les démarches relatives à la mise en œuvre de la phase 2 et à signer les documents nécessaires, suite à l'accusé de réception du dossier par les financeurs.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

> Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 20 juin 2017,

Le Président,

Denis SEJOURNE.